

13 JUIL. 2018



Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

Aujourd'hui, le cinq juillet deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

Etaient présents : 48 titulaires dont 7 possédant une procuration
9 suppléants

• TITULAIRES : 48

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,

ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

• SUPPLEANTS : 9

BOISSIERES
CIEURAC
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MONTGESTY
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,

ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

27 titulaires

CABRERETS
CAHORS

M. SEGOND Dominique,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à Mme BONNET), M. DEBUISSON Guy,

CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE

M. VAZ Victor,
M. JOUCLAS Guy,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,

ST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELS

M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

13 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Aménagement des rues du site patrimonial remarquable de Cahors – Programme voirie 2018 – Participation financière de la ville de Cahors et APCP

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 5 juillet 2018

Rapporteur : Jean Paul DUJOL

Rédacteur : Denis MONTPEZAT

Service : Voirie

Objet : Aménagement des rues du site patrimonial remarquable de Cahors – Programme voirie 2018 – Participation financière de la ville de Cahors et APCP

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Cahors, dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire », prolonge l'action engagée en matière de réaménagement des rues à vocation touristique du site patrimonial remarquable de Cahors en lien avec la révision générale du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Cette action est inscrite dans un programme global visant à valoriser le centre ancien par des aménagements d'espaces publics qualitatifs au profit des habitants mais également des flux touristiques dans le cadre de la démarche Grands Sites Occitanie.

Pour l'année 2018, le programme de voirie inclus la réfection des revêtements de la chaussée et des trottoirs d'une partie des rues du site patrimonial remarquable de Cahors. Le Conseil communautaire est régulièrement amené à délibérer sur cet objet, qu'il s'agisse de sollicitations de cofinancements publics ou de participations financières liées aux compétences.

La commune de Cahors souhaite adapter le profil en travers des voies pour améliorer l'esthétique du site patrimonial remarquable. A cet effet, elle participera au financement prévisionnel de la plus-value qualitative selon la répartition suivante :

Montant total TTC de l'opération (travaux, honoraires et réseaux compris) : 1 123 000 €

Le financement prévisionnel est établi comme suit pour 2018 :

Tranche ferme 894 000 € TTC :

Participation versée par le Budget Eau Cahors TTC	90 000 €
Participation versée par le Budget Assainissement TTC	197 000 €

Part du Grand Cahors, maître d'ouvrage, à financer TTC	607 000 €
--	-----------

Le financement prévisionnel est établi comme suit pour 2019 :

Tranche conditionnelle 229 000 € TTC :

Participation versée par le Budget Eau Cahors TTC	13 000 €
Participation versée par le Budget Assainissement TTC	30 000 €
Participation ville de Cahors budget général TTC	93 000 €
Part du Grand Cahors, maître d'ouvrage, à financer TTC	93 000 €

Ces montants sont susceptibles d'être revus en fonction des montants des marchés et des subventions, estimées a minima à 300 000 €, qui seront attribuées pour cette opération.

Les coûts ci-dessus des travaux ne prennent pas en compte les coûts de la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage électrique.

Les travaux seront réalisés en deux tranches et sur deux exercices budgétaires. Cette tranche de travaux sera étudiée pour être compatible avec l'enveloppe allouée par chacune des deux collectivités.

Les montants des subventions et des participations seront précisés à l'avancement des études techniques puis validés en Conseil communautaire en cas de modifications par rapport au budget prévisionnel.

Le montant de la participation de la commune de Cahors correspond au prix de la plus-value pour l'amélioration de l'esthétique du secteur sauvegardé.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De valider l'autorisation de programme à hauteur de 1 123 000 euros TTC ainsi que les crédits de paiements suivants :
 - CP 2018 Budget Grand Cahors voirie : 607 000 euros TTC
 - CP 2019 Budget Grand Cahors voirie : 93 000 euros TTC

- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention pour la participation financière de la commune de Cahors aux travaux d'amélioration de l'aspect esthétique des voies du site patrimonial remarquable, ci annexée ;

- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

- d- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2018 selon les modalités du plan de financement susvisé et de l'autorisation de programme votée précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.
Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE